

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16019 / 101012
Ceramaret SA, 2014 Bôle
atelier usinage 1.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16020 / 101497
LN Industries SA, 1219 Châtelaine
ateliers d'usinage (Division Luxe).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)
- 10-16065 / 100040
Glasson Imprimeurs Editeurs SA, 1630 Bulle
Press: Impression sur machines offset (4 et 2 couleurs).
Postpress: Apprêt / reliure.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16075 / 100263
Matisa Matériel Industriel SA, 1023 Crissier
production, secteurs; usinage et serrurerie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16079 / 100562
Cicorel SA, 1510 Moudon
galvanoplastie, impression, sérigraphie, perçage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
27.06.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16178 / 100019
Plaspaq SA, 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 18 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)

- 10-16265 / 101435
Val d'Arve SA, 1228 Plan-les-Ouates
atelier des fromages pâte molle, atelier de conditionnement et d'emballage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
07.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16305 / 100461
Perfect SA, 1163 Etoy
rotatives, machines à imprimer, assemblage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 6 F
11.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-16236 / 100449
Stalder Extrusion SA, 1312 Eclépens
halles de production: extrusion de tubes et profilés en matière synthétiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H
25.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16162 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
département montage chantier extérieur.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14102 / 101270
SNP Société Neuchâteloise de Presse SA, 2000 Neuchâtel
rotative et expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 H
05.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16096 / 110967
VTX Service SA, 1009 Pully
technical support (support à la clientèle).
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16017 / 100152
Produits Epagny (Gruyères) SA, Fabrique de salami et de viandes séchées,
1663 Epagny
étiquetage et emballage de produits secs et surgelés.
besoins spéciaux de consommation
6 H, 14 F
03.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16246 / 100326
ATI Stellram SA, 1196 Gland
réception et préparation des commandes pour l'Europe: service clients,
comptabilité, stock central.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 16 F
20.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16287 / 100931
Pyrotek SA, 3960 Sierre
fabrication de filtres en céramiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
43 H, 1 F
01.10.2007–30.09.2010 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-16297 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
secteur automates.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H, 20 F
01.05.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail